

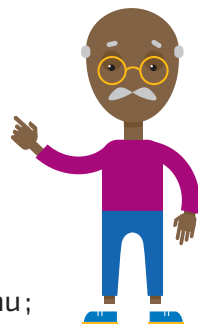
Employeurs

Les réunions d'information et de conseil retraite

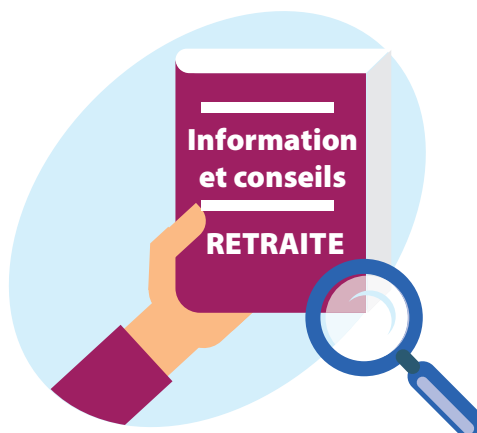


La réunion d'information collective

Durant cette réunion collective animée par un expert de la retraite, les thèmes suivants sont abordés :



- le compte retraite et son contenu ;
- les modalités de départ ;
- le calcul de la retraite ;
- les différents dispositifs à disposition des salariés : retraite anticipée carrière longue, retraite pour handicap, retraite pénibilité, retraite progressive, cumul emploi retraite, surcote, etc. ;
- les services en ligne de l'espace personnel sur lassuranceretraite.fr



- Les réunions d'information et de conseil retraite sont destinées à l'ensemble des salariés, managers, personnels RH et instances représentatives du personnel en tant que personnes relais
- Elles sont gratuites : l'intervention de l'animateur et ses conseils sont délivrés au titre de la mission de service public de l'Assurance retraite
- Elles sont menées par un animateur de l'Assurance retraite qualifié et expérimenté

ZOOM sur lassuranceretraite.fr

Des services personnalisés pour que vos salariés préparent et gèrent leur retraite sereinement.

- Consulter et mettre à jour sa carrière
- Obtenir son âge de départ à la retraite
- Télécharger la liste personnalisée de ses démarches retraite
- Estimer le montant de sa retraite
- Demander sa retraite (1 seule demande pour la retraite de base et complémentaire)



Suivre et mettre à jour ma carrière

Durant tout mon parcours professionnel

Préparer ma retraite

À partir de 55 ans

Demander ma retraite

6 mois avant la date de départ souhaitée

Suivre ma retraite

Dès le passage à la retraite

INFORMATION ET CONSEIL RETRAITE

POUR QUI ?

Vous êtes chef d'entreprise ou responsable des ressources humaines et souhaitez accompagner vos salariés et être conseillé sur la thématique de la retraite

COMMENT ?

Des réunions collectives d'information retraite dans votre entreprise à destination de vos collaborateurs âgés de plus de 55 ans

(minimum 10 salariés, maximum 25 salariés par réunion)

OBJECTIF ?

Conseiller les employeurs et les salariés sur les droits à la retraite, les démarches à effectuer et les services en ligne proposés

Nos services aux employeurs

Informer et faciliter
le passage à la retraite des salariés.
Pour toute demande d'accompagnement
rendez-vous sur
carsat-lr.fr (rubrique **Entreprise)**



3960

**Service gratuit
+ prix appel**

De l'étranger, composez le **09 71 10 39 60**



www.lassurance retraite.fr

